

**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
“ La Fertoise ”**

2025, Pêcher en étangs ? ? ?

LA FERTOISE possède le droit de pêche sur 2 étangs et le lac de la Ferté-Macé :

- **Étang des BRISETTES**, en forêt d'Andaine ;
Des chutes d'arbres pendant l'hiver ont rendu la pratique de la pêche dangereuse. Cette dernière **est donc interdite tout au long de l'année 2025**, sauf autorisation expresse de l'AAPPMA suite au débâlement.
- **Étang de la LANDE-FORÊT**, dans les bois du Grais ;
En sortie de la Ferté Macé, prendre la direction Putanges / Fromentel. Avant d'arriver au Grais, prendre un chemin goudronné à droite et faire 1 km à travers les bois.
- Lac de la Ferté-Macé, voir règlement spécifique (*sans carte supplémentaire, juste carte rivière*)

Tarifs Lande Forêt et Brisettes :

Type de carte	Plus de 16 ans au 01/01/2025	Moins de 16 ans au 01/01/2025
Journalière	6 €	4 €
Mensuelle	35 €	15 €
Annuelle	85 €	85 €

Les cartes journalières délivrées au bord des 2 étangs seront vendues 8 € pour adulte et 6 € jeunes

Les prises sont limitées à 10 truites par pêcheurs, 2 carnassiers (brochet et sandre) par jour et par pêcheur. Les carpes doivent autant que possible être relâchées. Il est rappelé qu'il est interdit de transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm, sous peine d'amende (22 500 €).

La pêche à la ligne ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher y compris pour la pêche de l'anguille. *La référence est le calendrier officiel de la Poste (Temps Universel), majoré d'une ou deux heures en fonction du décalage des horaires d'été ou d'hiver.*

Chaque carte donne droit à deux lignes montées d'un seul hameçon (*1 seule ligne les jours de déversement*). La pêche aux leurres est interdite les jours et lendemain de déversement. La taille minimale de capture du brochet et du sandre est fixée à 60 cm sur les 2 étangs. La pêche du brochet est autorisée du 26 avril 2025 au 31 janvier 2026, celle du sandre du 31 mai 2025 au 31 janvier 2026 et pour l'anguille du 17 mars au 15 juillet à la lande forêt.

Guide de bonne conduite :

Il est interdit :

1. De se faire accompagner de chiens en liberté
2. De se baigner
3. De faire du feu
4. De couper du bois
5. De faire du camping
6. De pêcher en bateau
7. De pêcher en float tube (sauf lac de la Ferté-Macé)
8. De pêcher au lancer avec cuillers et leurres et d'amorcer les jours et lendemains de déversements

Il est demandé aux pêcheurs de maintenir propres les abords des étangs, d'emporter leurs déchets et de respecter les propriétés.

Les gardes de « la Fertoise » (Christian ROUSSEL et les membres du bureau) sont tenus de faire respecter le présent règlement.

**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
“ La Fertoise ”**

Étangs, déversements truites 2025

Samedi 22 Mars	La Lande Forêt	+10 kg grosses
Samedi 12 Avril	La Lande Forêt	
Samedi 16 Mai	La Lande Forêt	
Samedi 14 Juin	La Lande Forêt	+10 kg grosses
Samedi 28 Juin	La Lande Forêt	
Samedi 19 juillet	La Lande Forêt	
Samedi 9 août	La Lande Forêt	
Samedi 13 septembre	La Lande Forêt	
Samedi 4 Octobre	La Lande Forêt	+10 kg grosses

L'ensemble des déversements sera réalisé cette année à la lande forêt. L'AAPPMA se réserve le droit de décaler en cas de fortes chaleurs, afin d'assurer la survie des truites

DÉPÔT DE CARTES

LA FERTÉ MACÉ :	Office de Tourisme, 11, rue de la Victoire Bar le Riviera, M. Leylavergne, route de Bagnoles (fermé le dimanche)
	Bar de la Gare, M. et Mme Roulleaux, (fermé le lundi)
BAGNOLES DE L'ORNE :	Office de Tourisme, à l'entrée de Bagnoles
LA SAUVAGERE :	« le Sylvagerien », Épicerie – Café (ouvert tous les jours)
LE GRAIS :	« Au Grais du vent », Bar restaurant (ouvert du lundi au samedi midi)

Toutes les informations sur le site internet :
<https://pechefertoise.wixsite.com/pechefertoise>



SCAN site